

Quartier Bonnefoy – Déclassement et cession d'une emprise foncière délaissée de voirie, cession à Messieurs ROUGIER et FENASSE

Habitat et opérations foncières

21-0177

Mesdames, Messieurs,

Messieurs Rougier et Fenasse, propriétaires riverains de la parcelle communale cadastrée 804 AC 505, située rue du docteur Marcel Bouvier, ont sollicité de la Mairie de Toulouse l'acquisition d'une emprise foncière enherbée d'environ 88 m² à détacher de la parcelle cadastrée 804 AC 505, sous réserve d'arpentage. Cette emprise est un délaissé de voirie.

Il est proposé la cession de cette emprise foncière au prix de 300€/m² HT, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État délivré le 29 octobre 2020.

Préalablement, par une délibération en date du 3 juin 2021, Toulouse Métropole a constaté la désaffectation de cette emprise du domaine public. Il convient à présent d'approuver le déclassement de cette emprise du domaine public.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de déclasser du domaine public une emprise foncière d'environ 88 m² à détacher de la parcelle cadastrée 804 AC 505, située rue du Docteur Marcel Bouvier.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide de céder à Messieurs Rougier et Fenasse cette emprise foncière au prix de 300€/m², conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en relation avec cette opération,

Article 4 : Les dépenses nécessaires à cette acquisition seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée**

Annette LAIGNEAU

Pôle Evaluation Domaniale
Cité administrative- Bâtiment C- 5^{ème} étage
31074 TOULOUSE CEDEX
Mail : drfp31.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Toulouse, le 28 octobre 2020

Mairie de TOULOUSE
Direction de l'Habitat et des Opérations Foncières
Affaire suivie par Margot FLAGEL
6 rue René Leduc
31505 TOULOUSE cedex 05

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Catherine GOMEZ
Téléphone : 05 34 44 83 07
Courriel : catherine.gomez-fougere@dgfp.finances.gouv.fr
Réf : VV 2020 31 804V1780

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

DÉSIGNATION DU BIEN : terrain en nature d'espace vert

ADRESSE DU BIEN : Rue du Faubourg Bonnefoy / rue du Docteur Marcel Bouvier à TOULOUSE - Raynal

VALEUR VENALE : 39 000 € HT (± 10%)

1 - Service consultant : Commune de TOULOUSE
affaire suivie par Margot FLAGEL

2 - Date de consultation : 23/10/2020
Date de réception : 23/10/2020
Date de visite :
Date de constitution du dossier « en état » : 23/10/2020

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession, par la Commune de Toulouse à un propriétaire riverain, d'un terrain en nature d'espace vert situé Rue du Faubourg Bonnefoy / rue du Docteur Marcel Bouvier à TOULOUSE - Raynal.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Commune : TOULOUSE - Raynal

Références cadastrales : 804 AC n° 505 (131m²).

Description du bien :

Terrain en forme de trapèze et en nature d'espace vert, situé en façade sur la rue du Docteur Marcel Bouvier.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Toulouse.

Occupation : terrain évalué libre d'occupation.

Origine de propriété : ancienne.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Au PLUi-H, le terrain en cause est classé en zone UP1.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Compte tenu des caractéristiques de l'emprise à céder, une valeur vénale unitaire de 300 € HT/m² peut être retenue, soit une valeur vénale de : **131m² à 300 €/m² = 39 300 €** arrondie à **39 000 € HT (± 10%)**.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Deux ans.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus.

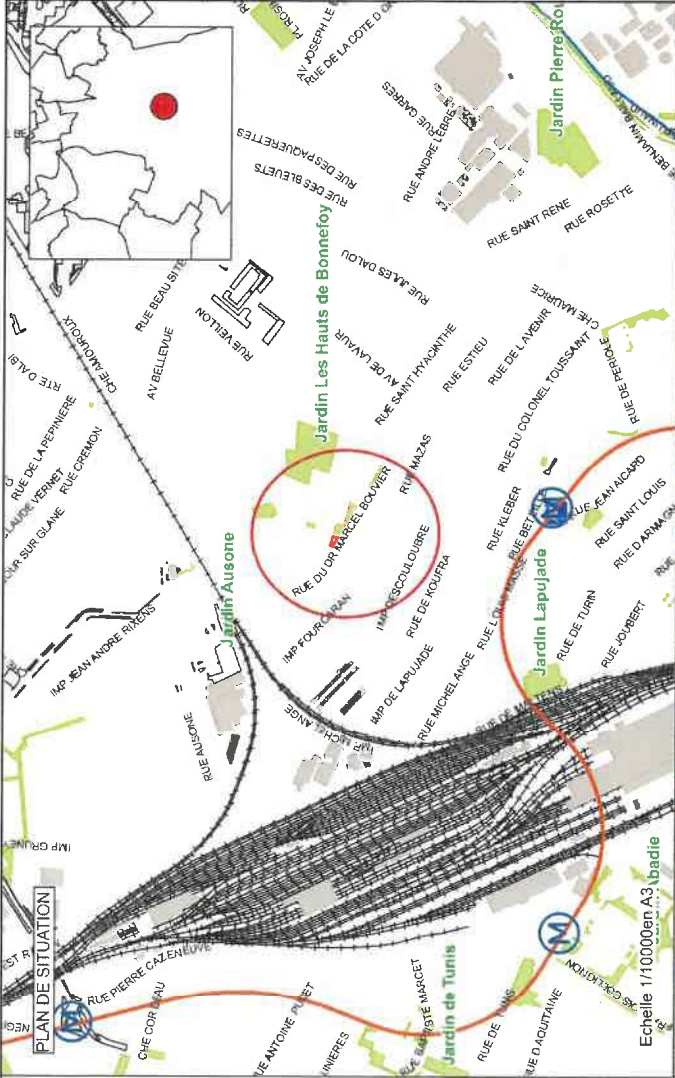
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Région Occitanie
et du département de la Haute-Garonne
L'Inspectrice des Finances Publiques



Catherine GOMEZ

TOULOUSE - Rue du Docteur Marcel Bouvier Emprise à détacher de la parcelle AC505

Zonage de l'emprise au PLUIH : UP1



	Périmètre de la parcelle AC0505
	Emprise de 88 m ² environ (*) (*) la surface de l'emprise a été mesurée sur Mapinfo et n'est donnée qu'à titre indicatif. Les surfaces définitives ne seront connues qu'après le passage d'un géomètre expert.
	Zonage PLUIH



Echelle 1/250 en A3

Echelle 1/1000 en A3